MRAX 2013

Rapport annuel d'activité 2013

Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie





Table des matières

1.	Introduction	5
2.	L'équipe du MRAX	6
2.1	Composition du Conseil d'Administration :	6
2.2	Composition de l'équipe des permanents	7
3.	L'organigramme du MRAX	8
4.	Rapport moral	9
5 .	Services de première ligne	12
5. I depu	Permanence sociale – Droits des Etrangers, statistiques 2013 et évolutions nis 2010.	13
5.1.1	Evolution des chiffres de la fréquentation du service social	15
5.2	Permanence juridique	19
5.2.1	Plaintes et témoignages	19
5.2.2	Tableau établissant les statistiques des dossiers ouverts de l'année 2013 :	21
5.2.3	Tendances générales	22
5.3	Le Service Animation	24
5.4	Bilan global et perspectives futures	25
6.	Communication et réseaux sociaux	28
6. I	Notre nouveau site Internet: mrax.be	28
6.2	Notre Compte Facebook	29
7.	Nos communiqués de Presse en 2013	30



13. 50

Réfu	giés afghans : Lettre ouverte à la Secrétaire d'État Maggie De Block
L	iste des signataires5:
8 .	Education Permanente
8. 1	Les Groupes de Travail
Т	hématique d'action N° I: « Déconstruction des préjugés, stéréotypes et amalgames »6
8.2	Groupe de Travail Islamophobie
Т	hématique d'action N° 2: « Lutte contre les discriminations au quotidien et pour le droit des étrangers »6
8.3	Groupe de Travail Cyberhaine
8.4	Groupe de Travail Sport
8.5	Groupe de Travail Prouvons les discriminations
8.6	Groupe de Travail Discriminations croisées
8.7	Groupe de Travail Asile et immigration
8.8	Groupe de Travail 50 ans immigration marocaine et turque
	hématique d'action N°3: « Vivre ensemble : valorisation de la diversité, reconnaissance des minorités culturelles t lutte contre les tensions intercommunautaires »68
8.9	Groupe de Travail Diversité des mémoires
8.10	Groupe de Travail Change
8.11	GT Femmes, cultures et cultes
8.12	Groupe de Travail Exclusion sociale et troisième âge
9.	Nos actions durant l'année 2013
9.1	Séminaire Diversité des mémoires « Initiation à la religion ancestrale et au livre
sacre	é des Kémites »
9.2	Participation au Rassemblement « Justice pour tous »
0 2	Journée Mondiale des réfusiée Enfants inclus l



9.4	Action grand public de lutte contre la cyberhaine	. 74
9.5	Université d'Été du MRAX	76
9.6	Projection – débat « Les Enfants valises »	77
9.7	Commémoration des 15 ans de l'assassinat de Semira Adamu	78
9.8	Soutien à la cause des Afghans	79
9.9	Participation à la marche des afghans vers Mons au mois de décembre 2013	81
9.10	Hommage à Nelson Mandela	83
9.11	Les soirées Heroes	85
10.	Partenariats et collaborations internationaux du MRAX	86
10.1	Membre de l'Assemblée Générale de la CNAPD – la Coordination	86
10.2	Membre de l'Assemblée Générale du CIRÉ – la Coordination et Initiatives pour	
Réfu	giés et Étrangers.	86
10.3	Membre de l'Assemblée Générale d'ENAR – European Network Against racism _	87
10.4	Membre du Conseil d'Administration de CoordEurop – la Coordination	
Euro	péenne pour le Droit des étrangers à vivre en famille.	87
10.5	Autres collaborations du MRAX	88



I. Introduction

Che(è)r(e)s membres,

Chères amies et chers amis antiracistes,

Chères lectrices, chers lecteurs,

Cette année 2013 est à aborder comme une année de rupture et de redressement pour notre ASBL MRAX. A l'heure où nous rédigeons ce rapport, de nombreuses évolutions positives peuvent être constatées et démontrent d'une nouvelle dynamique existante dans le développement de nos activités.

Qu'il s'agisse du retour de nos moyens humains, de la reprise de contact avec nos partenaires associatifs et institutionnels, de la remise en ordre de notre situation administrative et financière, de notre retour sur le terrain... 2013 est le point de départ du retour en puissance du MRAX.

Vous lirez dans ce rapport l'état de ce redressement à travers la description de nos services et de nos actions. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir toute information complémentaire.



2. L'équipe du MRAX

2.1 Composition du Conseil d'Administration :

Membres du Bureau:

Président du Conseil d'Administration : Tommy NGOC-THONG BUI

Vice-président : **Jean-Yves KITANTOU** (à partir du 1^{er} juillet 2013)

Trésorier : Abobakre BOUHJAR (jusqu'au 31 janvier 2013) et Ibrahim

DONMEZ (à partir du 1^{er} juillet 2013)

Administrateurs:

Ibrahim AKROUH

Abdel'llah ESDAR

Véronique LEFRANCQ (jusqu'au 15 décembre 2013)

Abdelmouksoud MOUSSADAQ

Yvette MAKILUTILA



2.2 Composition de l'équipe des permanents

Directeur: Vincent CORNIL

Responsable administratif, financier et des ressources humaines : Intissar EL

GUENNOUNI et Riduan EL AFAKI

Assistant administratif: Maxime NEVEN

Assistante social: Nurten KOSOVA

<u>luriste:</u> Marie BODART

Coordinateur Service Education: Abobakre BOUHJAR

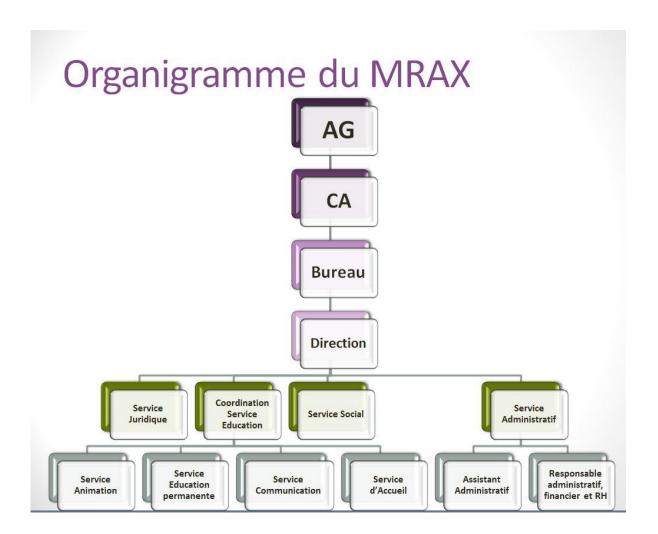
Animatrice en Education permanente : Nawal MEZIANE

Animateur: Kasidi MAKILUTILA

Collaboratrice administrative: Asiye ZORSU



3. L'organigramme du MRAX





4. Rapport moral

Chers membres, chers amis,

Comme annoncé il y a un an, lors de notre dernière AG ordinaire, 2013 aura effectivement été une année de transition. Nombre de chantiers ont été entrepris et nous pouvons vous présenter un bilan sinon parfait, à tout le moins satisfaisant sous plusieurs aspects.

Nous nous permettons d'insister, en toute franchise et en pleine lucidité, aujourd'hui, au printemps 2014, même si la situation n'est probablement pas idyllique, notre mouvement est très loin de la situation et de l'état d'esprit dans lesquels il se trouvait jusqu'en 2012, situation et état d'esprit qui, au passage, expliquent, de manière conjoncturelle, la faiblesse quantitative et qualitative de nos activités d'Education permanente.

Aujourd'hui, nous sommes dans un « cercle vertueux » et nous nous battons quotidiennement, en équipe, pour maintenir ce cap afin de retrouver une situation de fonctionnement normal dans nos activités de service à la société (service social, service juridique, service animations, service documentation...).

Nous en voulons pour preuve qu'après la remise de notre nouveau Plan Stratégique, l'administration d'Actiris a levé la suspension de tous nos postes et nous terminons ces jours-ci les procédures de recrutement pour les dernières fonctions à pourvoir, notre équipe de permanents sera à nouveau au complet, ce qui n'était plus arrivé depuis plusieurs années.

Nous assistons également à un regain d'intérêt de la part d'anciens membres historiques de l'association prêts à se réinvestir dans nos activités, principalement d'Education permanente et à l'arrivée de nouveaux membres, ce qui va se traduire par un



élargissement de notre Conseil d'Administration, tout au profit de sa diversité, de sa représentativité et de sa qualité.

Nous voyons encore qu'une reprise de contact s'opère entre le MRAX et ses partenaires associatifs (anciens ou nouveaux, d'ailleurs) et nous collaborons ainsi à différentes activités (sur quelques mois : Commémoration Sémira Adamu, « No Hate Speech », La Plateforme de l'antiracisme, la Marche des Afghans, la SACR, la journée « Racisme Game Over » du 21 mars, le Steenrock Festival...).

Nous sommes maintenant, chaque semaine, sollicités afin d'intervenir lors de débats ou d'une animation en classe, pour aider à la réalisation d'un mémoire, pour intervenir dans une publication, pour accueillir un stage d'étude, pour être participés à des activités grands publics ou lors de manifestations... ce qui démontre que la crédibilité du MRAX est en nette amélioration et, dans l'esprit du « cercle vertueux », chaque présence remarquée du MRAX en amène d'autres, notre visibilité étant aussi aidée par la mise en ligne de notre nouveau site internet.

Cela fera maintenant deux ans que les médias ne parlent plus du MRAX pour ses problèmes, mais que nous apparaissons plutôt, et assez régulièrement, dans les médias pour des questions en lien avec notre objet social.

Sur un plan administratif, nous sommes occupés à renouveler notre Règlement de travail, preuve du retour à une paix sociale au sein de l'équipe, puisque l'échec des tentatives précédentes traduisait bien les tensions passées. Ce nouveau Règlement de travail doit être finalisé pour la fin du mois de juin 2014.

Dans le même ordre d'idées d'un retour à la normale, l'occupation de nos locaux n'est plus menacée comme cela a pu l'être durant un temps. Le Collège des Bourgmestre et Echevins de Saint-Josse vient d'approuver, dernièrement, le renouvellement de notre contrat de bail.



Enfin, et c'est capital, une démarche raisonnée de mise en ordre de notre situation financière est en cours afin que le redressement de l'association puisse s'appuyer sur un socle solide et durable.

Grâce à la volonté de ses administrateurs, de ses permanents et de ses bénévoles, malgré toutes les difficultés traversées ce dernières années, le MRAX a continué à assumer ses différentes tâches et responsabilités en tant que Mouvement d'Éducation permanente, il a assuré ses services aux personnes les plus fragiles et victimes de discriminations qui lui faisaient confiance, maintenant fièrement sa dimension populaire, pluraliste et engagée.

Enfin, comme annoncé lors de la dernière AG extraordinaire, j'ai décidé, après plus de deux ans, de mettre fin à mon mandat de Président. Ce furent deux années difficiles mais riches d'enseignements et de partage. Être au service du MRAX et pouvoir le représenter furent un honneur et je continuerai, au-delà de ce mandat, à m'investir dans les combats que mène notre association, car son importance au sein de notre société est plus que jamais une réalité à la mesure des inégalités et des discriminations qui gangrènent le vivre ensemble.

Je vous demande donc de renouveler votre confiance au Conseil d'administration actuel et d'apporter votre soutien au prochain Président au vu des défis qui nous attendent.

Très amicalement.

Tommy Ngoc Thong BUI, Président sortant



5. Services de première ligne

Nous offrons une **information** et une **assistance** juridique et sociale spécialisée. Elle peut concerner le droit des étrangers ou le droit d'asile, mais aussi des législations spécifiques à la lutte contre le racisme et les discriminations. Depuis de très nombreuses années, ce service d'aide aux victimes et aux étrangers est devenu un lieu de référence en matière de droit des étrangers et d'aide juridique contre le racisme et les discriminations. On y assure accueil, écoute, soutien, conseil, aide à la construction de dossiers, conciliation, médiation, et parfois action en justice.

Ce service n'est pas seulement un service d'assistance aux victimes visant à leur fournir une aide concrète, souvent individuelle et, si possible, immédiate. Dans de nombreux cas, il s'agit également d'informer et de sensibiliser les victimes et leur entourage sur leurs droits, ainsi que sur le fonctionnement de la justice, des forces de police... plus généralement, sur le fonctionnement de la démocratie. En effet, une victime de racisme et de discriminations n'est pas seulement une personne qui a subi un préjudice ou qui fait face à un désavantage quelconque, il s'agit généralement de personnes qui ressentent cruellement une exclusion sociale, accompagnée bien souvent d'un découragement et d'une méfiance ou d'une méconnaissance des institutions (justice, administrations, forces de l'ordre).

Le service social et juridique du MRAX réalise, dès lors, une importante mission auprès de ces personnes en situation de précarité sociale, en leur apportant toutes ses compétences, à la fois, techniques et pédagogiques, dans le but de leur apporter les connaissances et de leur apprendre les attitudes nécessaires à leur émancipation et à l'exercice de leurs droits sociaux.



5.1 Permanence sociale – Droits des Etrangers, statistiques 2013 et évolutions depuis 2010.

Nous observons une augmentation générale de la fréquentation du service social, notamment, par rapport à l'année 2012. La tendance que nous avions mise en exergue l'année dernière, se confirme par rapport aux questions en lien avec les droits sociaux tels que les allocations de chômage, la pension, etc. Cela est compréhensible au regard du phénomène généralisé de paupérisation qui est beaucoup plus manifeste dans les publics du service social du MRAX, ceux-ci étant, à la base, déjà fortement précarisés.

Une autre explication se trouve, notamment, dans la sollicitation croissante que vivent les CPAS de la Région bruxelloise qui se répercute sur notre service, tant à cause du nombre qui fait déborder naturellement les demandes vers les services comme le MRAX, que d'un renvoi systématique vers notre service par les assistants des CPAS eux-mêmes qui pâtissent de la situation et ne peuvent plus assurer un accueil de qualité.

L'augmentation des dossiers par rapport à l'éligibilité à l'article 9ter (demande de séjour médical pour raison de santé grave) reste extrêmement problématique et est due à une mauvaise connaissance de la loi couplée à une lecture restrictive de celle-ci. Cela constitue un cheval de bataille que nous devrons intégrer dans nos actions prioritaires.

Concernant les ressortissants de pays tiers qui ont un titre de séjour de longue durée CE, notre service est principalement sollicité pour des questions d'ordre administratif et de règlementation du travail afin d'examiner leurs possibilités d'obtention d'un titre de séjour, spécifiquement, dans les secteurs du marché de l'emploi en pénurie, dépendant des spécificités régionales et linguistiques (Permis B ou carte professionnelle)

Cela est également le cas pour les ressortissants des pays ayant nouvellement intégré l'Union européenne. Concernant la Roumanie et la Bulgarie, la période transitoire,



prolongée une première fois depuis son entrée en vigueur en 2007, a finalement pris fin le 31 décembre 2013. Il nous faut donc continuer à informer ces publics, mais aussi, plus largement, les autres ressortissants de pays tiers de l'UE, sur leurs droits et obligations, en tant que citoyens européens.

Depuis la réforme de la loi du 8 juillet 2011 sur le regroupement familial, les conditions permettant l'obtention d'un visa en tant que conjoint (ou enfant) d'un ressortissant belge ou d'une demande de séjour de plus de trois mois faite à l'administration communale sont devenues tellement restrictives qu'elles discriminent de façon flagrante les populations aux revenus faibles et donc précarisées. En effet, la condition du revenu minimum de ressources s'élevant à 1307,78 euros exclut de facto toute personne dépendante d'allocations de chômage ou d'une pension.

Or, il nous faut réaffirmer haut et fort que le droit à la vie privée et familiale, consacré par l'article 8 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, et un droit fondamental.

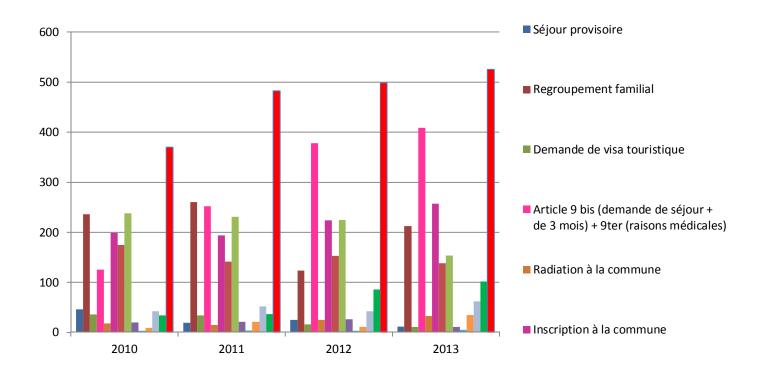
Nous restons extrêmement attentifs aux évolutions juridiques et jurisprudentielles en la matière et manifestons notre inquiétude quant à la disparité de traitement entre ressortissants belges et ceux des pays tiers de l'UE, par rapport à l'obtention d'un titre de séjour pour les ascendants de citoyens majeurs. Malgré notre recours collégial auprès de la Cour constitutionnelle, cette dernière, dans son rendu de septembre 2013, a entériné ce que nous, MRAX, estimons être une inégalité de traitements.

Cependant, nous notons, tout de même, une avancée par rapport aux parents d'enfants mineurs belges puisque l'obtention du titre de séjour ne doit plus se faire que sur simple demande à l'administration communale.



5.1.1 Evolution des chiffres de la fréquentation du service social

I. Evolution comparative annuelle par type de demande





II. Fréquentation annuelle du service social en nombre d'usagers et par grandes catégories de demandes

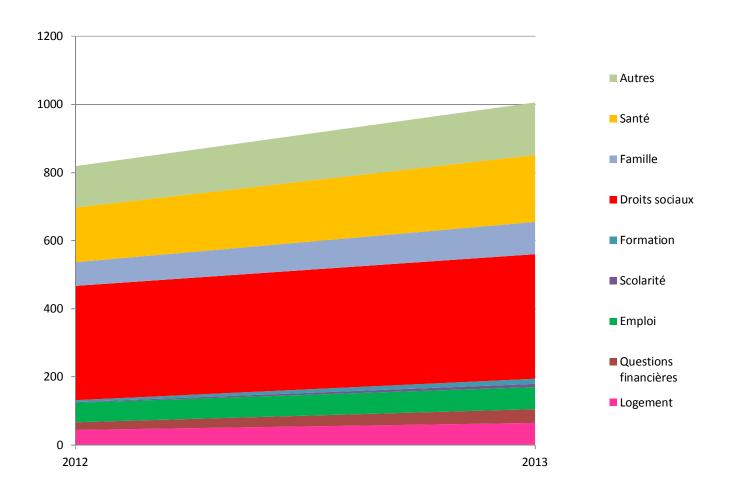
	2010	<u> 2011</u>	2012	2013
Séjour provisoire	46	19	25	12
Regroupement familial	236	260	124	212
Demande de visa touristique	36	34	16	П
Article 9 bis (demande de séjour de + de 3 mois) + 9ter (raisons médicales)	126	252	378	409
Radiation à la commune	18	15	25	33
Inscription à la commune	199	194	224	257
Naturalisation (Chambre des Représentants – Commission de Naturalisation)	175	141	153	138
Article 12bis (alinéa 1, 2,3)	238	231	225	154
Option Naturalisation, art.16 (conjoint de Belge ou les enfants nés en Belgique entre 18 et moins de 22 ans)	20	21	26	П
Adoption	3	4	3	5
Permis de travail	9	21	П	35
Mariage	42	52	42	62
Asile	34	37	86	102
Autres droits des étrangers	370 1552	483 1764	499 1 837	526 1967

III. Permanence sociale, Autres Droits des Etrangers – Focus

	<u> 2012</u>	<u> 2013</u>
Logement	44	65
Questions financières	23	40
Emploi	57	65
Scolarité	2	10
Formation	6	15
Droits sociaux	335	365
Famille	70	95
Santé	160	197
Autres	122	154
	819	1006



IV. Progression annuelle au sein du service sociale par grands types de demandes





5.2 Permanence juridique

5.2.1 Plaintes et témoignages

L'année 2013 ayant été une année de grande transition en ce qui concerne le service juridique, seules 45 plaintes ont pu être recueillies.

Cette diminution du nombre de plaintes s'explique par la circonstance que le bureau des plaintes repose, normalement, sur le travail de deux juristes. Or, durant une grande partie de l'année 2013, il n'y a pas eu de juriste de façon continue et l'accueil des plaignants n'a donc pu être assuré de façon optimale.

Dès lors, le travail de l'unique juriste, entrée tardivement en fonction, a consisté principalement à reprendre contact avec les différents plaignants, à reprendre le suivi de leur dossier et, parallèlement, à accueillir de nouveaux plaignants.

Rappelons également que, outre ces plaintes, le bureau des plaintes a aussi été consulté pour des apports de témoignages ne nécessitant pas toujours une démarche du MRAX, soit que ces témoignages ne sont pas liés à notre objet social, soit parce qu'une intervention du MRAX s'avérait inopportune.

Il arrive également que les personnes qui s'adressent à ce service ne souhaitent pas que les faits qu'ils exposent, donnent lieu à un quelconque suivi; il s'agit alors, pour les personnes, d'être informées sur leur situation et d'être entendues. A noter également que nombre de témoignages, plaintes et questions sont adressés par courriel ou lors d'un entretien téléphonique. Il est difficile, vu le grand nombre de questions qui parviennent quotidiennement au MRAX, de comptabiliser l'ensemble de celles-ci dans un tableau.

Si aujourd'hui il s'apparente davantage à centre d'information juridique sur le racisme et les discriminations, le service juridique sera appelé dès 2014 à prendre des initiatives pour,



notamment, produire une expertise juridique sur différentes thématiques liées à l'objet social du MRAX; être proactif dans l'utilisation des outils juridiques à la disposition de la lutte contre le racisme et les discriminations; aller à la rencontre de la population en organisant des permanences mobiles dans différents quartiers bruxellois; proposer des formations destinées au monde professionnel afin de prévenir les situations de discrimination et de racisme dans les relations de travail,...

Aussi, par un investissement en Education permanente, nos juristes doivent devenir des moteurs de la lutte antiraciste, sur le terrain et avec nos membres, en initiant des Groupes de travail sur différents enjeux tels que les testings, les violences policières, le racisme en prison, les quotas ethniques dans l'emploi, les centres fermés,...



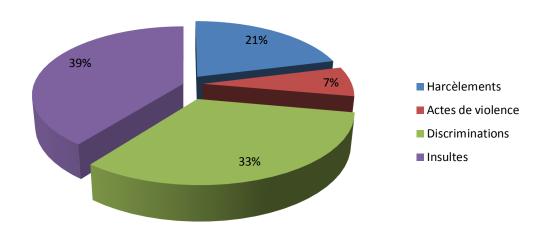
5.2.2 Tableau établissant les statistiques des dossiers ouverts de l'année 2013 :

Domaine	Nombre	Types de comportement
Administration services publics	3	Propos injurieux, refus de service
Forces de l'ordre	7	Abus de pouvoir, propos injurieux, insultes racistes, coups et blessures, refus d'acter une plainte
Emploi	16	Harcèlement, propos injurieux, licenciement
Enseignement	4	Propos injurieux et stigmatisant, harcèlement
Relations entre particuliers	13	Propos injurieux, insultes racistes, provocations, harcèlement moral, coups et blessures
Biens et services	2	Propos injurieux, refus d'octroi d'un service

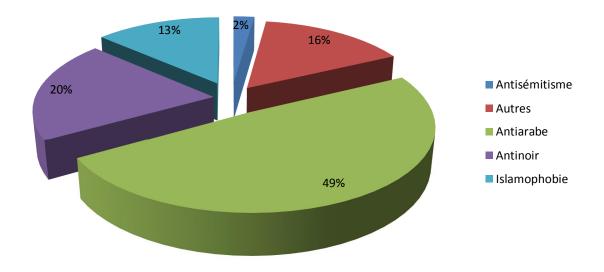


5.2.3 Tendances générales

a) Nature des plaintes



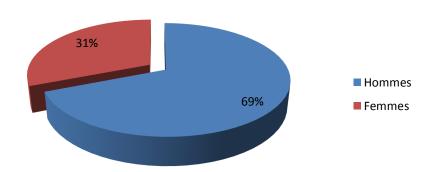
b) <u>Fondement des plaintes</u>





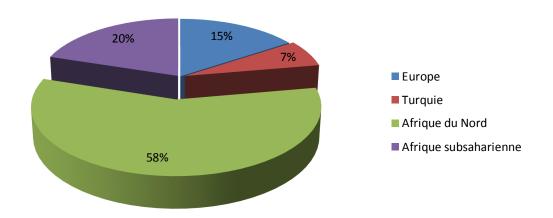
c) <u>Populations rencontrées</u>

i. Le genre



Il est interpellant de remarquer la disproportion entre le public « homme » et le public « femme » se présentant à nos permanences. Il serait pertinent de communiquer vers ce second groupe afin de le sensibiliser aux moyens juridiques existants contre le racisme et les discriminations.

ii. L'origine nationale ou ethnique





5.3 Le Service Animation

Le Service animations est chargé de la coordination et de la mise en place des stratégies et actions dans le champ des actions pédagogiques du MRAX.

Dans le cadre du nouveau Plan stratégique remis à Actiris, le Service animations est décrit dorénavant en ces termes :

Nos animations ont, le plus souvent, lieu dans des écoles, des centres culturels, des maisons de jeunes ou autres associations non scolaires. Selon les cas, nous travaillons soit sur le racisme et la xénophobie en général, soit sur un thème particulier demandé par le professeur ou le groupe. Dans l'animation de type 'généraliste', nous visons à amener une compréhension et une perception de ce que sont le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Nous partons très souvent de l'histoire du mouvement antiraciste, ce qui nous permet d'ancrer notre réflexion dans le concret et de montrer que la lutte contre le racisme passe par de nombreux axes: social, juridique, d'information, de lobbying... La logique de travail des animations est basée sur la 'pyramide du racisme' : un premier étage, large, représente le niveau du discours : préjugés, amalgames, stéréotypes... Le second étage concerne les faits et les actes de racisme 'quotidien' ou ordinaire, plus ou moins graves : insultes et, surtout, discriminations. La pointe de la pyramide symbolise les faits les plus graves: crimes, meurtres... jusqu'aux génocides. Pour nous attaquer au « l'er étage », nous avons développé des techniques d'animation visant à déconstruire les préjugés des participants, à mettre en évidence les amalgames, en vue de saper la base même des actes et comportements racistes. De même, tout en visant à faire prendre conscience que certaines paroles « légères » ou certaines blagues tendancieuses sont déjà le ferment de paroles ou d'actes plus graves, nous accordons beaucoup d'importance à ne pas juger, mais plutôt à reconnaître ce qui est là, à chercher à comprendre la logique cachée derrière certaines craintes, préjugés et sentiments de rejets... et nous partons de là pour amener une réflexion et un changement.

Se rendre compte de ses propres préjugés, c'est déjà faire une partie importante du



chemin pour les dépasser.

Nous proposons également, dans ce cadre, des formations, ainsi que le développement d'outils pédagogiques spécifiques.

5.4 Bilan global et perspectives futures

Le second semestre de l'année 2013 a été une première étape dans la réorganisation de notre Service animations. Lorsqu'un nouvel animateur a été engagé au Printemps 2013, cela faisait plusieurs mois que le MRAX n'avait plus d'équipe d'animations.

L'ASBL souffrait d'un déficit de confiance auprès de ses publics traditionnels, ce qui, pour le Service animations se traduisait par une perte de contact avec le terrain auprès duquel le MRAX effectue habituellement son travail de sensibilisation et de prévention. La question de la confiance se posait également avec nos partenaires associatifs traditionnels, ceux avec lesquels le MRAX réalisait justement ce travail d'animations.

Dans le même temps, les outils d'animations pensés, conçus, développés et utilisés traditionnellement par le MRAX, n'ont pas été transmis à la nouvelle équipe d'animateurs par les « anciens ». Il y a donc eu une rupture dans la continuité et dans la constance du travail d'animation.

Un travail en plusieurs étapes a donc été planifié et initié en vue de la remise sur pied de ce service. Nous sommes indiscutablement dans un processus de longue durée avant que l'on puisse prétendre avoir reconstitué un service animations qui, étant régulièrement sollicité, fonctionnerait de manière efficace et pertinente. Notre objectif est d'y parvenir pour le début du second semestre 2014.

S'il arrivait que le MRAX fût encore sollicité, de temps à autre, pour une animation dans les milieux scolaire et associatif, il fallait nécessairement que notre Service animations propose, à nouveau, ses services de manière plus proactive et non plus seulement, en réponse à ces quelques demandes. Il s'agissait, dès lors, avant tout, de produire un nouveau catalogue



d'offres d'activités sur nos thématiques principales : discriminations, racisme, préjugés, phénomènes d'exclusion, asile et migration, citoyenneté...

Sur le long terme, ce catalogue est à étoffer continuellement par de nouvelles activités sur de nouvelles thématiques et vers de nouveaux publics. Un projet de dépliant à distribuer auprès des écoles et des associations, proposant les services de notre équipe d'animateurs, doit être réalisé pour la fin du mois de juillet 2014.

Le service a travaillé en partenariat avec différentes écoles bruxelloises organisant, en leur sein, des sections 'Animateur/Educateur' afin d'accueillir des stagiaires, d'abord, pour contribuer à leur formation, mais aussi pour qu'ils puissent apporter un soutien à nos différentes initiatives et à la remise sur pied de notre service. Dans cet objectif, nous établissons un contact post-stage avec les stagiaires afin de les maintenir impliqués dans nos activités d'animation.

Un processus d'appropriation, par les animateurs, des outils pédagogiques appartenant au patrimoine du MRAX est également en cours. Nous travaillons principalement sur les valises « Visages et paroles » et « Démocratie & Courage ».

Conjointement à la réalisation de notre catalogue d'activités, le Service animations s'investit, tout comme l'ensemble du MRAX, dans les différentes occasions qui s'offrent à lui, pour aller sur le terrain et se faire connaître (événements, écoles, associations, manifestations...).

Il est ici question de développer la visibilité du MRAX. Par sa présence sur le terrain, le MRAX, par le biais de son Service animations, redevient un acteur connu de l'antiracisme.



Nous savons que plus la présence du MRAX sur le terrain sera importante, plus sa crédibilité sera renforcée et sa légitimité, en tant que Mouvement antiraciste, se dotera d'une assise forte et stable.

Cette crédibilité que nous retrouvons progressivement, nous permet de nouer de nouveaux partenariats. Ces partenariats conjoncturels, autour de projets spécifiques, permettent au MRAX de planifier la mise en place de liens structurels avec des acteurs associatifs et institutionnels belges de premier plan. Ces partenariats multiples auront un impact positif certain sur la capacité du Service animations à se développer.



6. Communication et réseaux sociaux

6.1 Notre nouveau site Internet: mrax.be

Après de long mois de réflexion et plusieurs ébauches, la mise en ligne de notre nouveau site internet a finalement eu lieu en 2013 et fût un élément essentiel pour notre stratégie de communication. En effet, ce dernier doit redevenir un portail d'accès privilégié vers le MRAX pour l'ensemble de la société et des personnes qui sollicitent nos différents services. Il ambitionne également d'être un outil efficace pour quiconque souhaite être informé de nos activités et de nos groupes d'actions.





6.2 Notre Compte Facebook

Les réseaux sociaux font aujourd'hui partis intégrantes du quotidien des citoyens et notre compte Facebook est un moyen privilégié tant pour toucher une plus large part de la population que pour donner une nouvelle visibilité au Mouvement et à ses actions.

En particulier pour la « génération internet », c'est le passage obligé pour faire connaître notre Mouvement et à terme renouveler notre groupe de membres.





7. Nos communiqués de Presse en 2013

 Le MRAX salue la reconnaissance, par le Sénat, de la responsabilité de l'Etat belge dans les rafles et les persécutions des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 28 JANVIER 2013

C'est avec beaucoup d'émotion et de contentement que le MRAX salue la décision prise à l'unanimité par le Sénat dans la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat belge dans une des périodes les plus sombres de l'histoire car c'est bien plus de la moitié de l'ensemble des Juifs de Belgique qui seront envoyés vers les camps de la mort.

Au lendemain de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, nous déplorons, néanmoins, les atermoiements et discussions sémantiques autour de la question de la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat belge. Ceci démontre à quel point, plus de soixante ans après la fin de la 2e Guerre Mondiale, le sujet est encore sensible et douloureux.

En 1950, dans le contexte de l'après la guerre, un groupe d'anciens résistants communistes juifs fonde l'Union des Juifs contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix qui deviendra l'actuel MRAX, le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie. Nous tenons, en cet instant précis, à rendre hommage à nos fondateurs : à leur mémoire, leur courage et leur persévérance dans les combats antiracistes qu'ils ont menés et que nous poursuivons.



Le travail sur la Mémoire et le rétablissement de la vérité historique est un devoir tant envers les victimes, mais également, envers les générations présentes et futures afin que l'innommable ne se reproduise plus jamais.

Le MRAX, à travers ses groupes de travail, notamment sur la Diversité des Mémoires, entend continuer le combat contre l'antisémitisme, en recrudescence, mais aussi contre toutes les nouvelles formes de discrimination qui, malheureusement, restent des sujets plus que d'actualité.

Comme l'a si bien écrit Élie Wiesel, écrivain rescapé des camps de la mort et Prix Nobel de la Paix, « Le bourreau tue toujours deux fois, la seconde fois par l'oubli ».

2.

La MRAX fait « face@la cyberhaine »

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 21 MARS 2013

En ce 21 mars 2013, comme depuis des années, le MRAX, Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie, la plus ancienne association de combat antiraciste en Belgique, commémore ce jour de 1960 où, à Sharpeville en Afrique du Sud, la police ouvrit le feu sur les manifestants pacifiques contre les lois relatives aux restrictions de circulation imposées par la politique d'apartheid. En 1966, les Nations-Unies, par la résolution 2142 (XXI), consacreront, dès lors, le 21 mars comme « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination.

Cette année, un des chantiers phares du MRAX est la lutte contre les problématiques générées par la diffusion des discours haineux et racistes sur Internet.



En effet, de nombreuses statistiques montrent une augmentation constante de la diffusion de messages négationnistes, haineux, racistes et incitants à la violence. Dans un cadre plus général, on ne peut que constater la multiplication des dérives via les différents médiums de communication électroniques i.e. mails en chaîne, blog, sites racistes, forum, etc.

La planète internet et ses réseaux sociaux occupent une place prépondérante dans le quotidien des jeunes de 15-25 ans. Ils sont, dès lors, les premiers touchés par les abus commis sur Internet, tels que l'usurpation d'identité, le cyber harcèlement, la pédopornographie, les menaces, les écrits calomnieux, les insultes et les propos racistes, incitant à la haine.

L'actualité récente nous montre, d'ailleurs, que ces dérives se multiplient sans pour autant que les autorités compétentes puissent appréhender et sanctionner les auteurs des faits (cf. l'article « *Tieners op Facebook te kijk gezet als 'hoer'* » in De Morgen, article en ligne du 03 janvier 2013)

Internet, liberté sans frontière?

Le soi-disant principe du « respect des libertés sur Internet » (cf. texte publié en ligne sur http://geeko.lesoir.be/2012/11/15/google-la-belgique-devrait-etre-plus-pro-active-pour-la-liberte-dinternet/: « Le responsable Communication & Public Affairs chez Google Europe », estime aussi que la Belgique pourrait être plus proactive sur le respect des libertés sur Internet. Il y a clairement une absence de débat sur le sujet, tant du côté des politiques que dans la société civile »,) et la quasi-impunité des auteurs de propos racistes et haineux sur Internet participe à la banalisation de ceux-ci. Or il est plus que jamais utile de rappeler que, même si le site ou l'hébergeur se trouvent dans un pays étrangers hors UE, de tels propos diffusés en Belgique tombent sous le coup de la loi belge et sont donc passibles de sanctions pénales :

- loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie (loi dite « Moureaux »);



- loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale ;
- loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discriminations.

Pourtant, malgré un arsenal juridique des plus avancés dans la lutte contre les discriminations, force est de constater que les autorités se trouvent démunies face aux problématiques liées à la cybercriminalité et à l'évolution rapide des technologies. Même l'identification par l'adresse IP peut être contournée, sans parler de l'utilisation d'IP dynamique, la simple utilisation de canaux VPN (Virtual Private Network) qui ne tiennent pas de « registre » des adresses IP et des sites visités permet de pouvoir surfer sans laisser de trace.

Un des piliers de cette impunité réside donc bien dans le quasi anonymat offert aux internautes. Anonymat d'autant plus farouchement défendu par une frange d'internautes qui confondent sciemment « respect des libertés sur internet » et « liberté d'expression » au sens du Premier amendement de la Constitution américaine. Si la liberté d'expression est un droit constitutionnel belge consacré par son article 19, elle n'est pas une liberté absolue :

« La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière, sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés. »

Dans la lutte contre la cybercriminalité, cet anonymat crée une incertitude dans :

- 1. l'identification du cyber délinquant
- 2. mais aussi dans la détermination du responsable e.g. multiplicité des intervenants au niveau des infrastructures techniques, fournisseurs d'accès, hébergeur ... (cf. loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques, M.B. 20 juin 2005)



Il serait cependant simpliste de croire que seule une réponse technologique ou juridique (voir supra) puisse résoudre tous les problèmes. La sensibilisation et la prévention constituent des outils clés dans la lutte contre les différentes formes de propagation des discours racistes, discriminants et haineux auprès des jeunes notamment.

Conscient que ce débat dépasse nos frontières, le MRAX s'est inscrit dans une dynamique de collaboration et de synergies :

- dans la campagne « No Hate Speech » initiée par le Conseil de l'Europe, dont le Comité national en Belgique est piloté par Infor Jeunes via son Directeur, Michel Duponcelle ;



- en collaborant étroitement tant avec le Centre pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme que la FCCU (Federal Computer Crime Unit de la Police fédérale), pour, entre autres, la sensibilisation du public des jeunes de 15-18 ans, via des campagnes de sensibilisation et d'animations dans les réseaux scolaires ;
- en soutenant les propositions déjà soumises par le Centre auprès du Ministère de la Justice e.g. demande d'initiation de la ratification du protocole additionnel à la convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (STE n°189), relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques.

Le MRAX demande également, dans le respect de la liberté d'expression et du droit à la vie privée, la levée de l'anonymat sur internet et le débat sur cette question, au sein des différents parlements ainsi que l'inclusion de cette thématique, dans le futur plan global de lutte contre la cyber criminalité.



Si pour certains, cette demande peut être interprétée comme de la censure ou du « flicage », elle tend, au contraire, à nous défendre des abus et à renforcer cette même liberté d'expression.

Les transactions financières ou administratives, telles qu'une déclaration fiscale électronique, requièrent, pour leur sécurisation, une identification via la carte d'identité électronique : ne pourraitil en être de même pour les réseaux sociaux et autres foBelgiquems ? (cf. « Les succès et les échecs de la carte d'identité électronique Belgique « Belgique pays pionnier », article mis en ligne sur http://fr.myeurop.info/2012/04/04/les-succes-et-les-echecs-de-la-carte-d-identite-electronique-5101)

Enfin, dans le cadre de ses activités d'Education permanente, le MRAX initiera très prochainement un Groupe de Travail ayant pour objectif de développer l'esprit critique chez les jeunes, par la déconstruction des discours racistes et haineux sur internet.

Pour dénoncer des propos relevant de la cyberhaine, vous pouvez :

- solliciter le département d'aide et de conseil juridique du MRAX via mrax@mrax.be
- employer <u>le formulaire de signalement</u> du Centre de l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme disponible sur <u>http://www.diversite.be/?action=klachtenformulier</u>
 - ou encore téléphoner gratuitement au numéro du Centre 0800-12800.



3.

Luc Trullemans, désavoué : Chronique d'un racisme devenu banal

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 3 MAI 2013

Luc Trullemans vient d'être désavouer par son ancien employeur qui donne une version totalement différente des faits et s'emmêle dans ses propres contradictions puisque nous apprenons avec stupéfaction et consternation que ses dires sont fallacieux et mensongers!

De ce qu'il a écrit sur son compte Facebook, compte tenu des circonstances et de la personnalité médiatique de M. Trullemans, il ressort un amalgame et une généralisation des plus grossiers qui stigmatisent la communauté musulmane dans son entièreté. Seul un sentiment ambiant **d'impunité** a pu laisser Luc Trullemans s'abandonner de telle sorte sur les réseaux sociaux et réitérer avec force ne pas tenir de propos racistes!

Le MRAX est clair et sans équivoque sur la question : Monsieur Trullemans a tenu des propos aux relents racistes, incitant à la haine et pénalement condamnables. Et le MRAX portera plainte, pour cette raison, contre M. Trullemans.

Nous saluons le discernement de la direction de RTL-TVI et sa prompte réponse via le licenciement immédiat de M. Trullemans.

Le MRAX doit cependant déplorer, en tant qu'association de terrain, les tergiversations et contradictions au sein du Centre pour l'Égalité des Chances et de Lutte contre le racisme : quel contraste entre la condamnation ferme contenue dans le



communiqué de ce jour et la réaction « molle » du Directeur-adjoint, qui oscille entre une « condamnation morale » et un néologisme juridique, i.e. le « droit à l'émotion ».

Ce à quoi nous assistons, est malheureusement une **banalisation** des discours xénophobes et racistes. Car force est de constater que sous le parapluie de la « Liberté d'expression », on profère des insultes sans distinctions ni retenues à l'égard, notamment, des musulmans. Et c'est faire insulte à cette même liberté que de légitimer ce genre de propos car la liberté d'expression n'est pas une liberté absolue (!) : elle doit être bien évidemment mise en balance avec le respect d'autrui, qu'il s'agisse de calomnie et, dans le cas d'espèce, d'incitation à la haine.

Ce sujet est, malheureusement, devenu très porteur médiatiquement et nous appelons solennellement toutes les forces politiques responsables à mettre un terme à la surenchère des propos. Surtout à la veille d'une échéance électorale primordiale pour notre pays.

4.

La bête immonde rôde encore

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 30 MAI 2013

Le MRAX a été interpellé par la Députée européenne, Mme De Keyser, suite aux propos tenus par un conseiller communal de l'opposition de la ville de Liège, M. Miklatzki, qui voudrait interdire une pièce d'Albert Camus jouée en langue Arabe.

Pourquoi cette provocation ? Pourquoi cette volonté d'importer le conflit israélopalestinien sur le plan communal ? M. Miklatzki est-il encore l'élu d'un parti démocratique? Il lui en manque, à tout le moins, la réserve et l'exemplarité citoyenne.



Lui manque également la sensibilité à l'expression artistique d'un Camus, une expression qui dépasse la langue dans laquelle elle s'exprime et touche par son universalisme.

A la veille de 2015, année qui consacrera Liège « Capitale européenne de la Culture », que nous opposera M. Miklaztki face à une exposition de calligraphie arabe ou de tapis persans ? Europalia Russie lui fera-t-il craindre un retour du rideau de fer ?

Devant la gravité des déclarations de M. Miklatzki, le MRAX demande aux instances dirigeantes du MR de prendre les décisions claires et sans ambiguïtés qui s'imposent.

5.

Une affaire classée ? Non, une affaire abandonnée !!!

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 4 JUIN 2013

Le parquet de Bruxelles vient de prendre la décision de classer sans suite le dossier de l'affaire Océane !

Le MRAX ne peut se résoudre à accepter cela, tenant compte des éléments du dossier et de la gravité des faits.

Cette décision est contestable sur bien des plans, mais c'est surtout un signal catastrophique adressé aux victimes de racisme et, ici en particulier, d'antisémitisme avec violence.

Le MRAX estime qu'Océane demeure une victime pour qui justice n'a pas été rendue et se portera partie civile en solidarité avec elle et sa famille.



6.

VICTIMES DE RACISME ET AIDE JURIDIQUE : CONTRE UNE JUSTICE RÉSERVÉE AUX PLUS NANTIS !

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 13 JUIN 2013

Le MRAX a pris connaissance du projet de réforme de l'aide juridique portée par Annemie Turtelboom, Ministre de la Justice, qui, décidément, ne cesse de briller par son ardeur à réduire les droits fondamentaux.

Non contente d'avoir remis en cause il y a quelques années les acquis démocratiques en droit des étrangers, voilà qu'elle s'attache, maintenant, à remettre en question les mécanismes correctifs d'accès à la justice.

Plus précisément, elle prévoit de mettre fin à la gratuité de l'avocat pour les catégories faibles bénéficiant de l'aide juridique. Dorénavant, les pauvres et les malheureux qui n'en ont pas les moyens devront, malgré tout, aller dans leur poche pour payer, au moins partiellement, leur avocat!

Le racisme n'est pas seulement une question de mauvais sentiments, voire de haine à l'endroit des personnes ayant d'autres appartenances culturelles. C'est aussi – et même surtout – un ensemble de conséquences matérielles concrètes contre lesquelles le MRAX se bat : absence d'accès à un logement décent, absence d'accès à un emploi stable offrant des perspectives durables, absence de droit à un enseignement de qualité, inégalité de traitement dans les services et les loisirs.

Or en ces matières, le racisme ne porte que rarement atteinte aux plus nantis. Ce sont les petites gens qui, par contre, le subissent de plein fouet, et qui doivent pouvoir s'en défendre.

Par ailleurs, il est extrêmement difficile d'apporter la preuve d'un acte raciste et cela cause de dramatiques désillusions dans le chef des victimes.



Pourtant, alors que les victimes attendent un soutien fort et une politique volontariste de lutte contre les discriminations, le gouvernement a préféré réduire un peu plus leurs droits, en portant atteinte au cœur de ceux-ci.

C'est en effet l'accès à la justice lui-même qui est ainsi remis en cause. Or un droit qui n'est pas effectif n'est rien d'autre qu'un vœu pieux. Une politique allant dans ce sens entérine par voie de conséquence la citoyenneté de seconde zone.

Ce faisant, le gouvernement confirme une tendance de plus en plus marquée de remise en question des services publics : Ainsi, la Justice, comme d'autres services publics, doit obéir à une logique de rentabilité. Concrètement, seules les affaires dont l'enjeu financier dépasse un certain seuil seront considérées comme justifiant le recours à un juge. Dans le cas contraire – et il en va souvent ainsi en matière de racisme – le recours sera jugé économiquement « irrationnel » et relégué au rang d'absurdité sociale.

7.

Les casseroles de la STIB

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 17 JUIN 2013

La STIB est l'un des plus gros pourvoyeurs d'emplois de notre région. A ce titre, elle devrait également refléter la diversité de notre société et garantir, en son sein, l'équité et l'égalité entre ses travailleurs. Ce que nous avons pu constater sur le terrain, nous prouve malheureusement tout le contraire.

Suite à l'article «STIB: le dossier noir du racisme dans les dépôts» paru le 23 mai 2013 dans le journal « La Capitale », le MRAX a immédiatement pris le parti d'investiguer



minutieusement, sur le terrain, en allant à la rencontre, notamment, de plusieurs employés et de représentant syndicaux de la STIB.

Et le constat est très inquiétant : entre menaces, harcèlements et discours fascisants, ces employés ont très peur de témoigner par crainte de représailles et dénoncent l'inertie de leur direction.

Cette même direction a été interpellée, à maintes reprises, sur les comportements inacceptables d'employés ouvertement racistes. Que fait la direction ? C'est le règne de l'Omerta!

La STIB doit envoyer un signal clair, sans ambiguïté à son personnel et se débarrasser, une fois pour toutes, des casseroles qu'elle accumule : faits de racismes en 2002, 2004, 2006 (que nous dénoncions déjà à l'époque !), examens truqués, Alain Flausch et la note interne raciste en 2011...

Aussi le MRAX interpelle et demande à la direction et son comité de gestion :

- de diligenter, dans les meilleurs délais, une enquête interne ;
- d'effectuer un audit externe ainsi qu'une analyse institutionnelle pour ne pas réitérer les erreurs de 2006.

Rapport dactivités 2013



8.

Droits de TOUS les enfants, Devoir de CHACUN

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 20 JUIN 2013

En cette journée du 20 juin 2013, journée mondiale des réfugiés, le MRAX entend rappeler à la Belgique ses devoirs en la matière :

Elle s'est engagée, à travers différents traités internationaux, à prendre les mesures nécessaires pour accueillir, de manière digne et humaine, toute personne se trouvant en situation de danger et requérant l'asile : ni charité ou excès d'humanisme ! Le devoir de l'Etat belge ici est de respecter ni plus ni moins ses engagements devant la communauté internationale.

Un état de droit qui se respecte, ne peut continuellement adopter délibérément une posture amnésique face à ses obligations.

Refuser le droit d'asile à des familles qui doivent en bénéficier signifie, trop souvent, en Belgique, de les placer dans une situation de flou juridique ayant pour conséquence directe de les maintenir dans un état de grave précarité sociale, sanitaire et économique.

Que cela soit permis à la Secrétaire d'état, Maggie De Block qui a également dans ses compétences « la lutte contre la pauvreté » interpelle quant à la vision que l'on se fait, du combat contre la précarité en Belgique !

Le MRAX demande l'égalité de traitement des enfants, avec ou sans papiers, et le respect par la Belgique de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant !

Il est primordial d'attirer l'attention des citoyens belges : s'ils acceptent, aujourd'hui, que leurs dirigeants bafouent aussi facilement les Droits de l'Homme et de l'Enfant dans le traitement réservé aux demandeurs d'asile, demain, rien ne les protègera, eux, de pareils traitements.



L'histoire l'a démontré et les souvenirs de la 2e guerre mondiale ne sont pas si loin ! Les droits fondamentaux ne sont pas des principes acquis irrévocablement, il s'agit d'un combat critique requérant une vigilance quotidienne, que l'on soit personnellement impliqué ou non.

).

Le KIDS PARLEMENT entarté!

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 24 JUIN 2013

Mauvaise blague ? Non! Dure réveil!

Le MRAX dénonce l'attitude électoraliste insoutenable de Madame De Block, Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté et adjointe à la Ministre de la Justice, qui avait reçu une délégation d'enfants du KIDS Parlement jeudi dernier. C'est une vraie gifle qu'elle assène au monde associatif!

En effet, on ne perçoit pas autrement sa sortie racoleuse et provocatrice où Mme De Block se vante de rendre au gouvernement 90 millions d'Euros au titre de contribution à l'effort budgétaire. Dans les colonnes du « Morgen » de ce WE, cette nouvelle est publiée alors que, quelques pages plus loin, on peut lire que la lutte contre la pauvreté à Bruxelles est un échec cuisant!

Jeux de dupe quand on sait que c'est cette même Secrétaire d'Etat qui laisse dans la pauvreté une frange grandissante de la population mais de plus l'y plonge s'agissant des familles sans papiers!



Manipulation médiatique quand Mme De Block se vante de recevoir une délégation d'enfants, mais se montre aussi humaine qu'un mur, débitant son discours préformaté sur les mineurs non-accompagnés... alors que ceux-ci ont heureusement bel et bien leurs parents avec eux.

Quand Mme De Block débloque...

10.

Madame De Block: sortez de l'illégalité!

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 15 JUILLET 2013

Des centaines d'enfants ainsi que leurs parents vivent, à l'heure où nous écrivons, sans toit, sans nourriture, sans sanitaire et ce, à Bruxelles, au cœur de l'Europe!

Cette situation est dramatique et inacceptable tant au regard du droit belge que du droit international.

Le MRAX demande le respect de la loi: l'arrêté royal du 24 juin 2004 octroie "une aide matérielle à un étranger mineur qui séjourne avec ses parents illégalement dans le Royaume".

Dès lors, nous exigeons instamment que toutes les mesures nécessaires soient prises afin que ces enfants et ces familles puissent vivre de manière digne et humaine: un logement décent, l'accès à l'éducation et aux soins de santé, le droit de vivre en sécurité. Tout ce à quoi aspirent chaque enfant et chaque parent, partout dans le monde, et ce qu'un Etat signataire de la Convention relative aux Droits de l'Enfant se doit de respecter.

Nous demandons l'arrêt immédiat de ce chantage ignoble, consistant à conditionner cette aide à un retour volontaire, ce qui est purement et simplement illégal. Faut-il le rappeler : l'Afghanistan est un pays en guerre !



La lutte contre la pauvreté relevant aussi des compétences de la Secrétaire d'Etat Maggie De Block, il est surréaliste que sa gestion catastrophique de ce dossier crée la précarité et la détresse de centaines d'enfants!

11.

Communiqué de presse - Les oubliés de la Mémoire et de l'Histoire

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 3 AOUT 2013

Durant la nuit du 2 au 3 août 1944, les **3.000** derniers Tziganes internés dans le « Zigeunerlager » du Camp d'Auschwitz-Birkenau furent emmenés par les SS afin d'être exterminés. Ils étaient les derniers survivants des « Triangles bruns » du camp et venaient principalement de Belgique et de Hollande, ils avaient été déportés, notamment, par le fameux Convoi Z du 15 janvier 1944.

Face à l'oubli, le MRAX rappelle aujourd'hui qu'ils furent plus de **21.000** Tziganes à connaître ce sort rien qu'à Auschwitz-Birkenau et qu'ils furent des centaines de milliers à être exterminés à travers tout le continent!

Il en fut de même pour des milliers d'autres hommes et femmes en Europe, persécutés, humiliés, déportés et assassinés pour leur orientation sexuelle, les « Triangles roses » des camps.

Or, bien que la guerre se soit terminée en 1945, les discriminations à l'encontre de ces populations tziganes et homosexuelles continuent jusqu'à nos jours !

Il aura ainsi fallu du temps pour que les persécutions subies par les Roms soient reconnues et que leurs noms figurent à la Caserne de Dossin. Il aura également fallu du temps pour que les homosexuel(le)s soient reconnu(e)s en tant que personnes à part



entière et non comme des malades déviants. Ces premières évolutions dans les mentalités sont dues autant à un travail d'historien honnête qu'au courage et à la ténacité du monde associatif LGBT belge pour gagner une plus grande égalité de droits dans notre pays.

Mais combien de temps faudra-t-il encore pour obtenir une égalité de fait, une égalité réelle ?

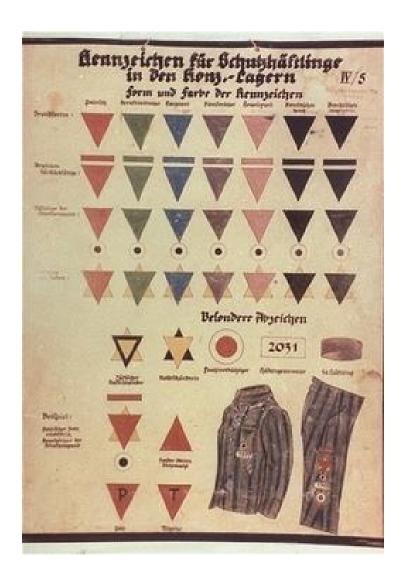
Le MRAX se joint aux communautés Roms et LGBT, tant pour saluer la Journée de commémoration des victimes Roms et sintés durant la Seconde Guerre Mondiale que pour célébrer l'ouverture des « OutGames » mondiaux qui se tiennent, cette année, à Anvers.

A cette occasion, le MRAX veut rappeler avec force les douleurs atroces et inhumaines encourues par ces populations durant la 2^{ème} Guerre mondiale et met en garde contre l'oubli de l'Histoire. Un devoir de mémoire large, incluant chacune des minorités victimes de la folie meurtrière nazie, s'impose à nos sociétés trop promptes à répéter les erreurs du passé.

Une société dite démocratique se mesure à l'aune de ses avancées sociales. Ainsi, bien que notre pays ait pu engranger plus d'égalité et de droits pour les LGBT, force est de constater que les discriminations et les violences à leur encontre restent d'actualité!

Le MRAX tient enfin à rappeler à tous les décideurs politiques que la situation des Roms n'évolue guère depuis tout ce temps et que l'application des recommandations du Plan stratégique national pour l'intégration des Roms se fait cruellement attendre! Les demandes et les besoins sont connus de tous, seule la volonté manque!







12.

Quand on veut exister

Carte blanche parue dans La Libre Belgique du 31/08/2013 en réponse à une carte blanche d'Alain Destexhe

« Quand on désire savoir, on interroge. Quand on veut être capable, on étudie. Revoyez sans arrêt ce que vous savez déjà. Etudiez sans cesse du nouveau. Alors vous deviendrez un Maître », Confucius

L'homophobie n'existe pas, l'islamophobie est légitime, le racisme anti-noir n'est dénoncé que par des gens frustrés, face à la supériorité blanche, les Roms ne sont, de toute façon, pas là où ils devraient être et la Shoah n'est finalement qu'un détail de l'histoire!

Un peu tardif et sans originalité après une sortie similaire, la semaine dernière, de l'échevine anversoise N-VA, Mme Homans.

Cependant Monsieur Destexhe, nous devons vous ramener aux dures réalités de la société auxquelles un représentant de la Nation, digne de ce nom, doit être sensibilisé.

On peut, à juste titre, s'étonner de ce tir à boulets rouges dans une tribune médiatique sur le Directeur adjoint d'une institution étatique... en lieu et place de la tribune parlementaire. Cette carte blanche, intitulée « L'antiracisme à nu », reprend deux idées : l'homophobie n'existe pas – l'argument avancé est, par ailleurs, foudroyant – et le racisme n'est plus, on a une « norvégienne » sur la chaîne publique.

Votre approche du racisme en a étonné plus d'un, même s'il est un fait que l'on peut aborder sa définition de deux manières différentes :

Soit prendre un petit dictionnaire illustré et en ressortir une définition très basique, soit aborder le racisme comme un concept et tout concept est, par définition, à



conceptualiser. Il est dès lors nécessairement changeant dans le sens où il doit pouvoir prétendre exprimer au mieux la réalité à laquelle il renvoie.

Or, chaque réalité, chaque contexte évolue. Il faut, en conséquences, l'étudier, l'analyser, le développer et on est donc face à un exercice plus subtil qui demande davantage de discussion. Bref, un exercice qui demande de la rigueur, ce dont vos propos manquent cruellement.

Allez dire aux parents d'Ihsane Jarfi, jeune homme assassiné en 2012 pour son orientation sexuelle, que l'homophobie est marginale. Quelle doit être la réaction des élus face à ce couple agressé physiquement et insulté par la police bruxelloise pas plus tard qu'il y a deux semaines ?

Nous vous invitons à venir confronter votre « société parfaite », en partageant une semaine aux côtés de nos juristes du MRAX, qui répondent aux citoyens, face à la réalité quotidienne des agressions, des insultes, des discriminations dans l'accès à l'emploi, au logement, au loisir que vivent toutes les minorités (ethniques, religieuses, nationales, de couleur de peau, sexuelles...). Nous vous proposons plus généralement de vous rapprocher du monde associatif, de la société civile, et de la réalité de TOUS les citoyens.

Au-delà d'un manichéisme irresponsable, nous faisons le constat de votre obsession « totalitaire » de vouloir réformer, fermer, recycler... toute institution (le MRAX, le Délégué général aux Droits de l'Enfant, le Centre pour l'Egalité des Chances...) qui ne s'aligne pas sur votre « pensée ». Il s'agit là d'une conception bien personnelle de la « Démocratie »...

Aussi, cette tentative d'enfermer les combats antiracistes dans un clivage gauche - droite est à la mesure de notre questionnement sur votre véritable courant politique. Car droite comme gauche ont toujours fermement combattu les idées nauséabondes qu'aujourd'hui, vous relativisez, voire niez.



Finalement, un point nous accorde : dans le monde hyper-médiatique qui est le nôtre, toute chose, tout phénomène n'attire l'attention sur lui que si l'on en parle sur le plan médiatique, d'où la nécessité pour les associations antiracistes de rappeler la réalité du racisme et des discriminations et d'user des médias afin d'alerter la société sur ces menaces pour la cohésion sociale. Ce qui est vrai pour les faits sociaux l'est également pour les personnes. Il faut que l'on parle d'elles pour qu'elles existent et elles font donc tout dans ce but. Vous existez, nous sommes conscients de cela. Il n'y a pas de contrainte à nourrir le racisme afin de justifier notre existence, d'autres le font déjà très bien.

13.

Réfugiés afghans : Lettre ouverte à la Secrétaire d'État Maggie De Block

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 11 SEPTEMBRE 2013

Madame la Secrétaire d'État.

Pourquoi qualifiez-vous la confrontation avec la réalité qui découle de votre politique de « chantage émotionnel » ?

Depuis ce vendredi 6 septembre 2013, 200 Afghans occupent un bâtiment vide à Bruxelles. Ils le font pour dénoncer la situation désespérée dans laquelle ils se trouvent depuis leur fuite d'Afghanistan, pour beaucoup d'entre eux, depuis des années et avec de jeunes enfants. Dans les médias, vous réagissez contre cette action de désespoir des familles afghanes.

Madame De Block, vous appelez cette action 'chantage'. Mais est-ce du chantage de vous rappeler qu'il y a encore une guerre en Afghanistan et que des enfants en sont



victimes? Vous savez pourtant bien que vos services refusent systématiquement d'examiner l'intérêt des enfants, malgré tous les rapports du Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. Vous avez aussi lu la réaction du pédopsychiatre Peter Adriaenssens dans laquelle il dit que « renvoyer des enfants intégrés ici vers l'Afghanistan est une violation des Droits de l'homme ».

Peut-être vos services ne vous ont-ils pas informée du fait que les familles afghanes avec enfants ne pouvaient pas être expulsées et étaient donc laissées à la rue, puisque votre politique est de vider les centres. Les familles sont mises devant le choix impossible entre un retour en Afghanistan et la clandestinité en Belgique.

Madame De Block, vous dites dans les journaux que les familles qui occupent ce bâtiment vide ne vous ont jamais contactée. Avez-vous oublié que 300 réfugiés afghans ont manifesté devant votre cabinet cet été et que vous avez refusé de les recevoir ? Peut-être avez-vous également oublié votre rencontre avec les enfants au Parlement le 20 juin, journée internationale des réfugiés ? Ou peut-être vos services ne vous ont-ils pas mise au courant des nombreuses demandes qui ont été introduites individuellement pour chaque famille depuis des années ? Il est étonnant que vous connaissiez aussi mal cette problématique.

Êtes-vous dérangée par le fait que des enfants s'expriment ? Lorsque des familles s'organisent — avec l'aide d'un certain nombre d'adultes engagés — et vous interpellent pour faire quelque chose pour les sortir de leur situation désespérée, vous appelez cela un chantage émotionnel.

Madame De Block, ces enfants existent, ils vont à l'école, ici, depuis des années, ils osent s'exprimer et en ont le droit, conformément à la Convention internationale des Droits de l'Enfant. Le seul problème vient du fait que les autorités belges, vous y compris, estiment que ces droits ne s'appliquent pas aux enfants des demandeurs d'asile.



Vous essayez aussi de monter l'opinion publique belge contre les réfugiés afghans, en disant qu'ils occupent un bâtiment prévu pour accueillir des SDF, cet hiver. Vous créez ainsi la contradiction qui, malheureusement, fonctionne chez certains : "SDF belges, ces SDF étrangers vous prennent vos places !" Est-ce là votre message ? lci encore, vos services ne vous ont peut-être pas correctement informée. Le bâtiment occupé était utilisé, jusqu'il y a peu, comme lieu d'accueil pour réfugiés. Votre soudain intérêt pour les sans-abris est en totale contradiction avec tous vos efforts pour vider les centres d'accueil. Nous espérons que vos services vous ont au moins informée qu'un certain nombre de jugements des Tribunaux du Travail vous ont condamnée sur la base de la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

Nous espérons qu'en tant que Secrétaire d'État à la lutte contre la pauvreté, vous vous occuperez aussi bien des belges pauvres que des étrangers pauvres.

Vous orchestrez régulièrement des sorties dans la presse avec des chiffres sur le nombre de places d'accueil que vous avez réussi à fermer. Les enfants afghans qui doivent vivre à la rue, sont la conséquence concrète de vos fermetures. Est-ce cette confrontation avec les conséquences directes de votre politique que vous appelez « chantage » ?

Pour terminer, vous êtes ennuyée par le fait qu'un des porte-parole des familles afghanes est l'époux de l'avocate Selma Benkhelifa qui défend un certain nombre de familles. Nous trouvons cette intrusion dans sa vie privée déplacée, d'autant plus que vous ne répondez pas sur le fond du dossier.

Tout cela vous fait conclure que cette action des familles afghanes est une manœuvre politique dans le but de vous toucher personnellement. Nous pouvons vous rassurer, Madame De Block, contrairement à votre attaque personnelle contre Selma Benkhelifa, l'action des familles et l'intervention de leur porte-parole et de leurs avocats n'a qu'un seul but : trouver une solution d'avenir en Belgique dans le respect de leurs droits



fondamentaux ! Nous nous étonnons qu'à aucun moment, vous n'ayez répondu à leur demande d'aide.

Selon vous, l'Afghanistan est-il la solution pour ces enfants ?

Liste des signataires

Benoit Van Keirsbilck, directeur de Défense des Enfants - Belgique

Alexis Deswaef, président de la Ligue des droits de l'Homme

Christelle Trifaux, directrice du Service droit des jeunes

Laetitia Van der Vennet, coordinatrice de la Plate-forme Mineurs en exil

Tommy Bui, président du MRAX

Pierre Robert, président du Syndicat des Avocats pour la Démocratie

Fred Mawet, directrice du CIRE

Georges-Henry Beauthier, avocat (Bruxelles)

Luc Denys, avocat (Bruxelles)

Brecht De Schutter, avocat (Bruxelles)

Véronique Dockx, avocate (Bruxelles)

Cathérine Van Cutsem, avocate (Bruxelles)

Matthieu Lys, avocat (Bruxelles)

Hanne van Walle, avocate (Bruxelles)

Julien Wolsey, avocat (Bruxelles)

Géraldine Lenelle, avocate (Bruxelles)

Hélène Crokart, avocate (Bruxelles)

Ivo Flachet, avocat (Bruxelles)

Thomas Mitevoy, avocat (Bruxelles)

Rosalie Daneels, avocate (Bruxelles)

Hind Riad, avocate (Bruxelles)

Edit Flamand, avocate (Anvers)

Lies Michielsen, avocate (Anvers)



Sylvie Micholts, avocate (Bruges)

Zaverio Maglioni, avocat (Liège)

Jean Flinker, membre d'Attac-Bruxelles

Zoë Genot, parlementaire Ecolo

Beatrice Meulemans, échevine sp.a (Saint-Josse-ten-Noode, Bruxelles)

Axel Bernard, conseiller communal PTB (Schaerbeek, Bruxelles)

14.

Silence on tue!

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 27 SEPTEMBRE 2013

Depuis plusieurs jours, les occupants de la rue du Trône manifestent pour faire valoir leurs droits en tant qu'êtres humains et réfugiés d'un pays en guerre, l'Afghanistan.

Ce mercredi 25 septembre 2013, c'est l'incompréhensible escalade dans la violence et l'usage démesuré de la force: comment décrire autrement l'usage de gaz lacrymogène et les morsures de chiens sur des enfants!

Comble de la manipulation, le cabinet de la Ministre De Block a feint de bien vouloir recevoir une délégation d'afghans, ce jeudi, à 16h, pour, peu après 14h, « s'étonner » du refus de la délégation de se rendre au rendez-vous. Mensonge et manipulation! Car à 15h30, plus 50 policiers sont descendus en masse pour évacuer les occupants de la rue du Trône! Une bien drôle et triste humanité que celle qu'offre Mme De Block!

Les Droits de l'Homme ne peuvent avoir de sens que lorsqu'ils commencent, d'abord, par être appliqués dans son propre pays.



Au-delà du jeu de manipulation du cabinet De Block et de la stratégie de pourrissement de la situation, le MRAX dénonce la parfaite illégalité de cette situation au vu de la législation belge et internationale, tout simplement foulée au pied par la Secrétaire d'Etat et par une administration aveugle.

Nous demandons la régularisation de ces réfugiés et ce, dans le respect de la Loi et de l'état de droit! Car la vie d'un enfant, ce n'est pas un « chantage émotionnel » mais le devoir de chacun d'entre nous!

15

Affaire Vande Walle, le MRAX réagit.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 8 OCTOBRE 2013

Le MRAX a pris connaissance des propos controversés tenus par l'ancien gardien des Diables rouges, Philippe Vande Walle.

Les propos sont les suivants:

« Bakkali Diable Rouge..."J'sais pas encore"!!!... Ça commence à me pomper l'air!!!! Des "Purs Belges" (Meunier,Vossen) viennent en rampant »

Ce Tweet fait référence à l'hésitation affichée par le joueur belgo-marocain, Zakaria Bakkali, quant au choix de la sélection nationale - belge ou marocaine - dans laquelle il évoluerait.

Par ce Tweet, Philippe Vande Walle a manifestement voulu marquer son mécontentement à l'égard d'un joueur dont il estime qu'il fait la « fine bouche », alors que d'autres se montrent pleinement disponibles pour porter fièrement le maillot des Diables rouges.



D'entrée de jeu, le MRAX souligne que les propos de l'ancien diable rouge sont maladroits. Cependant, il en faut plus pour que de tels propos soient considérés comme racistes. Si, par l'expression « pur belge », monsieur Vande Walle avait voulu signifier qu'il existait une « race » belge qui puisse être caractérisée de « pure » par opposition à une autre qui, celle-là, serait « impure », alors un tel discours pourrait, à raison, être qualifié de raciste.

D'après le contexte, selon nous, cette sortie est à appréhender à travers la seule question de la double nationalité. L'expression "pur belge" ne renvoie pas ici à la « pureté » de la race mais est synonyme de « belge n'ayant qu'une seule nationalité » par opposition à des belges qui seraient détenteurs d'une autre nationalité.

Appréhendés de la sorte, de tels propos ne sont pas racistes même s'ils n'en restent pas moins maladroits.

Par ailleurs, monsieur Vande Walle prend le soin de placer cette expression entre des guillemets, ce qui indique bien qu'il s'agit, même pour lui, d'un abus de langage utilisé par souci de concision, il n'a d'ailleurs pas manqué de présenter des excuses publiques.

Il n'en reste pas moins que ce Tweet révèle toute la difficulté d'appréhender et, ensuite, de nommer adéquatement le phénomène des identités multiples. En effet, il est malheureusement fréquent de considérer les personnes jouissant d'une double nationalité comme étant « pour moitié » de telle nationalité et « pour moitié » de telle autre. Cette vue, si elle paraît mathématiquement sensée, ne correspond nullement à la réalité sociologique de la construction identitaire de l'individu, laquelle permet, par exemple, d'être pleinement belge et pleinement marocain.

Le MRAX se réjouit de la vigilance de la RTBF dans ce dossier.

Cependant, s'il ne lui appartient pas de s'immiscer dans les relations contractuelles entre les parties, le MRAX invite la RTBF à prendre en considération les éléments d'analyse



qu'il propose, en espérant que ceux-ci puissent contribuer à pacifier le climat autour de cette affaire.

16.

BECI, nouveau bistrot du coin

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 21 OCTOBRE 2013

Le MRAX a pris connaissance des propos tenus dans la presse par Thierry WILLEMARCK, nouveau Président du BECI.

Pour marquer ses débuts, il annonce une série d'interpellations qu'il réserve au politique, notamment, sur la formation des jeunes bruxellois. S'ensuit une attaque aussi pathétique qu'imbécile, stigmatisant, sciemment, la communauté maghrébine, en dénonçant un soi-disant laxisme des parents face à un absentéisme qui se voudrait endémique dans cette population.

A travers cette interview, Le MRAX considère que le seul véritable objectif du nouveau président de la BECI aura été de se faire remarquer, en tenant des propos populistes à caractère raciste dans une piètre recherche de notoriété.

Invoquer le retrait des allocations familiales pour raison d'absentéisme est une proposition qui n'en est pas une puisque cette disposition existe déjà, en cas de longue absence injustifiée.

Mais pourquoi en parler aujourd'hui? Alors que les défis au niveau de l'emploi sont multiples sur Bruxelles, nous nous étonnons de cette sortie. M. Willemarck n'a-t-il rien à dire sur l'impact de la sixième réforme de l'état? Que propose-t-il contre l'abus du système de l'intérim? Quelles sont ses propositions pour la promotion de la diversité en entreprise? Quelle synergie créer pour faire se rencontrer des formations structurantes vers des métiers en pénurie et des jeunes en décrochage?



Au-delà du profond mépris pour une grande partie de la population bruxelloise qui se trouve être également une force de travail, nous pouvons constater votre méconnaissance de ce qui se passe à Bruxelles. L'on peut observer aujourd'hui à Bruxelles que les personnes issues de la diversité représentent un important tissu économique, il se dit qu'ils représenteraient près de la moitié des nouveaux entrepreneurs. Les exemples de réussite sont nombreux et indéniables, mais il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

Les raisons de l'échec scolaire sont surtout liées à un environnement socioéconomique plutôt qu'à une question d'origine. Il est assez surprenant que le nouveau président de la BECI n'évoque pas la discrimination à l'embauche qui est l'une des causes du chômage à Bruxelles. Les propos de Monsieur Thierry WILLEMARCK sont ceux d'un homme du passé et font honte à l'institution qu'il représente.

M. Willemarck dira-t-il que la moitié des créations d'entreprises sur Bruxelles est le fruit des populations d'origine étrangère?

Le MRAX n'exclut pas la possibilité d'une action en justice et continuera de dénoncer ce type de propos incendiaires.

17.

Ali Aarrass : les Belges ne sont plus égaux

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 19 AOUT 2013

Oui, notre Constitution l'annonce et l'affirme, « la jouissance des droits et libertés reconnus aux belges doit être assurée sans discrimination». Et pourtant...



Ali Aarrass, 52 ans, concitoyen belgo-marocain, extradé, emprisonné et condamné, au Maroc, à 12 ans de prison pour faits de participation à une cellule terroriste.

« Petit » bémol, cette peine est fondée sur des aveux que M. Aaraas a été contraint de signer sous la torture (prouvée et rapportée par le rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, Monsieur Juan Mendez) et dans une langue qu'il ne maitrise pas. Absence de procès équitable et torture, la combinaison parfaite pour alarmer notre gouvernement. Mais c'était sans compter le silence et l'inertie de nos autorités compétentes.

Les coups, viols, pendaisons, chocs électriques et autres tortures infligés à notre ressortissant ont laissé Monsieur Reynders, Ministre des Affaires étrangères, imperturbable. Tout au plus, il a consenti à s'informer de l'état de santé d'Ali Aaraas qui avait alors entamé une grève de la faim. Etre citoyen belge n'était apparemment pas suffisant pour bénéficier du soutien de la Belgique. Car oui, les belges ne sont plus égaux en droit lorsqu'ils ont le malheur d'avoir une autre nationalité dont ils ne peuvent se défaire (on ne peut pas renoncer à la nationalité marocaine). La défense et la protection des droits fondamentaux passent au second plan lorsqu'un citoyen belge possède une carte nationale marocaine.

Pourtant, la Cour européenne des Droits de l'Homme a rappelé à maintes reprises le caractère absolu de l'interdiction de torture insistant sur l'obligation des Etats à tout mettre en œuvre pour protéger leurs ressortissants des actes de torture, de traitements inhumains et dégradants.

Pour justifier son « incapacité à agir », notre Ministre des Affaires étrangères s'est réfugié derrière un article obsolète de la Convention de La Haye interdisant à un Etat d'exercer sa protection diplomatique pour un national ayant la citoyenneté du pays dans lequel il est incarcéré. Seulement voilà, le Maroc n'a jamais ratifié cette Convention, ce qui rend cet argument nul et non avenu. Les autorités ne peuvent continuer à se soustraire à leurs obligations.



Encore plus révoltant, il a été porté à notre connaissance plusieurs affaires similaires, parmi lesquelles celle d'un bipatride ayant bénéficié de la protection de l'Etat belge dans le pays de sa deuxième nationalité. Il s'agissait alors d'un belgo-vietnamien qui risquait d'être soumis à des actes de torture dans les prisons vietnamiennes. C'est d'ailleurs Monsieur Dehaene, alors Premier ministre, qui s'était entretenu personnellement avec son homologue vietnamien. Preuve que ce n'est pas la loi qui fait défaut.

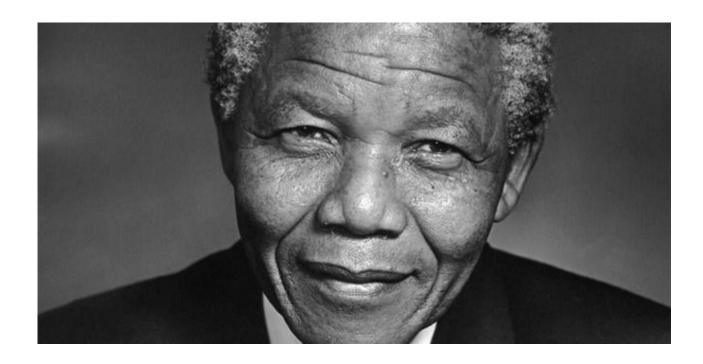
En tant qu'association qui lutte contre toutes les discriminations, le MRAX dénonce cette discrimination entre les doubles-nationaux, voyant certains bénéficier de la protection de la Belgique quand d'autres, comme Monsieur Aarrass, ne jouissent d'aucun droit.

Monsieur Reynders, Ministre dans un pays qui prétendait à la compétence universelle, le MRAX attend de vous que vous interveniez. Vous avez la possibilité d'agir, vous en avez même le devoir, si vous ne le percevez pas sur le plan moral, reconnaissez-le au moins sur le plan légal!



18.

Hommage à Nelson Mandela



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 6 DECEMBRE 2013

Le MRAX salue la mémoire de Nelson Mandela. Un grand homme nous a quittés.

Par son combat et son abnégation, cette figure marquante du XXe siècle a largement contribué au changement des mentalités.

Cependant, si la mentalité coloniale et les inégalités ne sont plus aussi« primaires », nous rappelons que la lutte pour un monde plus équitable et sans racisme n'est pas finie.

Au contraire, aujourd'hui, en Europe, l'ennemi est insidieux et se glisse doucement mais sûrement dans la vie de tous les jours, avec une banalité déconcertante.



La Grèce et Aube Dorée sont en Europe, Lampedusa est en Europe, Christine Taubira et Cécile Kyenge sont des ministres européennes, 400 Afghans occupent, en ce moment, une église de la capitale européenne – dans un quartier qui fête les « Plaisirs d'Hiver » afin d'être reconnus comme des êtres humains à part entière...

Si les inégalités du passé étaient voulues et organisées par les Etats, les inégalités d'aujourd'hui sont trop souvent le fruit d'une absence de volonté des Etats de se montrer plus ferme dans la lutte contre ce phénomène.

Le MRAX demande à ce que, au-delà de leurs messages bien conventionnels adressés en mémoire de Nelson Mandela, nos dirigeants aient le courage de s'imprégner réellement de son action afin de détruire un racisme plus que jamais existant et de contribuer au développement d'un monde plus juste.

La meilleure manière d'honorer sa mémoire est de continuer son combat.



19.

Le MRAX applaudit les initiatives de Madame Annemie Turtelboom et Madame Joëlle Milquet et appelle à un plan national de lutte contre le racisme 2.0

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 17 DECEMBRE 2013

Le MRAX applaudit les initiatives prises par Madame Annemie Turtelboom, Ministre de la justice, et Madame Joëlle Milquet, Ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des Chances, dans la lutte contre les discriminations et les crimes de haine. La nouvelle circulaire relative à la politique de recherche et de poursuite en matière de discriminations et de délits de haine offre un outil de travail nécessaire et efficace au monde judiciaire ainsi qu'aux associations et institutions luttant contre ces phénomènes.

En tant qu'association de lutte contre le racisme, œuvrant sur le terrain depuis de nombreuses années, nous nous réjouissons de ces mesures.

Le MRAX se félicite également de la prise de conscience relative à la lutte contre la cyberhaine, mais souhaite que l'on puisse encore aller plus loin. Nous appelons à plus de fermeté de la part du monde politique afin d'éradiquer ce phénomène inquiétant, nous assistons à une banalisation des propos injurieux et racistes sur internet et il est grand temps de prendre ce problème à bras le corps.

Nous appelons donc de nos vœux à la mise en place d'un "plan de lutte contre le racisme 2.0". Ce plan aurait pour objectif de lutter contre le sentiment d'impunité qui prévaut sur la toile, sensibiliser les utilisateurs d'Internet sur les bonnes pratiques ainsi que de pouvoir durcir les sanctions contre les auteurs d'actes racistes sur internet. Plusieurs pistes peuvent être mises sur la table dont l'obligation de s'identifier avec sa véritable identité avant de poster un commentaire sur un blog.



8. Education Permanente

L'année 2013 du MRAX en Education permanente est à aborder en deux temps.

Lors du premier semestre, en l'absence de Directeur, le Service d'Education permanente s'est concentré sur les activités des Groupes de Travail "Diversité des mémoires" et "Asile et Migrations".

En septembre, nous avons invité nos membres à une rencontre qui devait servir de bilan – perspectives de nos activités en Education permanente. Nous y avons discuté des thématiques sur lesquelles le MRAX devait s'investir prioritairement.

Les thématiques suivantes ont été discutées et mises en avant: la Cyberhaine, le Racisme dans le sport, l'Asile et migration, les 50 ans de l'immigration turque et marocaine, la Diversité des mémoires, les Centres fermés, les prisons, la Lutte contre l'antisémitisme, la Lutte contre la romaphobie, la Lutte contre la négrophobie, la Lutte contre l'islamophobie, les actions sur la construction identitaires, sur le troisième âge et la diversité culturelle, la femme et la diversité culturelle...

Suite à cette rencontre et dans la volonté de répondre aux demandes des membres présents à cette occasion, nous avons initié différents Groupes de Travail dès les premières semaines de septembre. La participation de nos membres différait fortement d'un Groupe de Travail à l'autre. Autant certains Groupes de Travail attiraient un public large et divers, autant certains autres Groupes de Travail ont dû être stoppés par manque d'investissement ou de retour des membres.



Ces Groupes de Travail ont été l'occasion d'établir une nouvelle prise de contact avec plusieurs de nos membres, ils ont également favorisé l'investissement de nouveaux membres au sein du MRAX.

Par ailleurs, nous avons accueilli, durant le second semestre, des stagiaires universitaires qui se sont largement investis dans l'organisation des Groupes de Travail, tant sur la forme que sur le fond. Il leur a ainsi été donné l'occasion de produire des synthèses sur les thématiques de ces Groupes de Travail, ce qui permettait d'y "nourrir" la réflexion.

8.1 Les Groupes de Travail

Il est à souligner d'entrée de jeu que le MRAX a pris la décision d'aborder la lutte contre les discriminations et la lutte pour le droit des étrangers comme une seule et même thématique. Il est un fait que la lutte pour le droit des étrangers ne peut se mener "à côté" de la lutte contre le racisme et les discriminations, conceptuellement, ces combats renvoient à une seule et même problématique: le racisme quotidien et les discriminations quotidiennes dont sont victimes les individus et les populations immigrées ou d'origine immigrée. Pour cette raison, le MRAX fusionne maintenant ses anciennes thématiques 2 et 3 de l'Education permanente pour en faire une seule et même thématique: **Lutte contre les discriminations et pour le droit des étrangers.**

Cette nouvelle logique d'organisation nous permettra de mener un travail mieux structuré et donc plus clair pour nos membres et nos publics.

Thématique d'action N° 1: « Déconstruction des préjugés, stéréotypes et amalgames »



8.2 Groupe de Travail Islamophobie

Ce Groupe de travail sur l'islamophobie visait plusieurs objectifs.

Premièrement, établir un état de la question qui devait servir à relancer la dynamique de groupe sur la question de l'islamophobie en Belgique. Le Groupe de Travail a donc entrepris de se mettre d'accord sur un cadre conceptuel à partir duquel pourront se décider une série d'actions et d'événements. Ensuite, il a été question de prendre part au réseau d'associations de lutte contre l'islamophobie qui se construit au niveau européen et de décider dans quelle mesure le Groupe de Travail pourrait contribuer à ce réseau de partage d'informations et d'expériences.

Thématique d'action N° 2: « Lutte contre les discriminations au quotidien et pour le droit des étrangers »

8.3 Groupe de Travail Cyberhaine

Dans le cadre de la Campagne NO HATE SPEECH du Conseil de l'Europe à laquelle participe le MRAX, ce Groupe de Travail visait la mise en place un système de veille électronique, susceptible de récolter et identifier les commentaires racistes sur certains sites internet (réseaux sociaux et sites de presse) afin de sensibiliser les médiateurs de ces sites à la lutte contre le discours de haine et signaler la gravité de certains propos. Le point d'orgue de cette année 2013 fût la journée du 26 juin à la place Flagey, un grand rassemblement y a été organisé avec des stands de sensibilisation, des concerts et un flash mob.



8.4 Groupe de Travail Sport

Suite aux incidents racistes et xénophobes survenus dans le monde du football, ce Groupe de Travail a voulu rassembler, autour d'une même table, les responsables du secteur sportif et ceux du mouvement antiraciste, afin d'organiser des événements et des rencontres visant à sensibiliser les sportifs et leurs supporters au combat contre le racisme.

8.5 Groupe de Travail Prouvons les discriminations

Ce Groupe de Travail avait pour objectif de lancer des actions visant à mesurer les faits de racisme et de discrimination au quotidien. Le contenu produit par ce groupe devant servir à initier des actions en justice. Nous n'avons pu réunir suffisamment de membres intéressés pour concrétiser ces actions.

8.6 Groupe de Travail Discriminations croisées

Au vu des différents groupes de travail qui se focalisent sur une discrimination spécifique (sexisme, afrophobie, islamophobie...), nous avons voulu constituer un groupe connexe dans lequel tous les membres des autres GT pourraient partager leurs connaissances et expériences et tenter de trouver des réponses à la réalité complexe des discriminations multiples qui articulent genre/race/oriention sexuelle/.... Toutefois, cette initiative n'a pas eu de succès auprès des membres et nous n'avons pu entamer une réflexion sur le sujet.

8.7 Groupe de Travail Asile et immigration

L'essentiel du travail consistait à soutenir la cause des Afghans qui, depuis septembre 2013, manifestent et dénoncent les restrictions au droit d'asile qui placent les migrants et



leurs enfants dans des conditions de vie précaire. Il s'agissait essentiellement d'un travail de plaidoyer et de mobilisation. Différentes activités ont été organisées durant l'année : action le 20 juin pour la journée mondiale des réfugiés, action le 19 septembre pour les 15 ans de la mort de Semira Adamu, soutien au Collectif des Afghans, organisation d'une projection-débat....

8.8 Groupe de Travail 50 ans immigration marocaine et turque

Dans le cadre de la commémoration des 50 ans de l'immigration turque et marocaine, le Groupe de Travail a entrepris un travail de recherche d'archives afin de mettre en lumière le parcours des immigrés turcs et marocains. Nous souhaitions focaliser notre recherche sur l'aspect intergénérationnel de l'immigration et, notamment, sur le récit de vie des immigrés eux-mêmes et de leurs enfants et petits-enfants afin de mettre en parallèle le vécu des migrants et ceux de la deuxième et troisième générations.

Thématique d'action N°3: « Vivre ensemble : valorisation de la diversité, reconnaissance des minorités culturelles et lutte contre les tensions intercommunautaires »

8.9 Groupe de Travail Diversité des mémoires

Les membres de ce Groupe de Travail, majoritairement issus des communautés africaines sub-sahariennes, avaient pour objectif l'acquisition de connaissances relatives à leur patrimoine historique et ce, afin de faciliter la construction d'une identité positive et reconnue en Belgique. Ils se sont réapproprié des évènements du passé trop souvent oubliés ou passés sous silence, à travers des visites, des conférences et des débats sur



l'esclavagisme, l'afrophobie, la colonisation, le féminisme... Différentes activités et rencontres ont été organisées dans le cadre de ce GT : Séminaire sur l'Histoire du Congo précolonial,

8.10 Groupe de Travail Change

Ce groupe de travail est né de la collaboration avec l'ASBL Change. Celle-ci a pour objet de répondre à la nécessité d'offrir aux jeunes adultes de la diaspora congolaise une plateforme au sein de laquelle ils pourraient échanger sur les difficultés et obstacles qu'ils rencontrent quotidiennement du fait de leur double appartenance culturelle. L'idée de cette collaboration était de mettre en place des activités qui permettent à ces membres de trouver un compromis entre culture, droit et religion. Dans le cadre de ce GT des projection-débats ont été organisées (les soirées « Heroes »).

8.11 GT Femmes, cultures et cultes

En créant ce groupe de travail, notre but était d'aborder, avec des animatrices des mouvements féministes/féminins, la question de l'altérité au sein d'un mouvement d'émancipation : celui d'être noir et celui d'être femme, celui d'être immigré et celui d'être femme, celui d'être musulman et celui d'être femme... L'idée était de créer une dynamique de coopération entre différentes associations afin que le féminisme d'aujourd'hui puisse articuler race, sexe, religion et culture et ne laisser aucune femme de côté.



8.12 Groupe de Travail Exclusion sociale et troisième âge

Les discriminations à l'égard des personnes âgées ont poussé les membres de ce Groupe de Travail à s'investir dans les problématiques classiques du logement, de l'emploi et des soins de santé, mais sous un nouvel angle, celui d'une population vieillissante qui fait l'objet d'une véritable exclusion sociale (voire socio-économique). Les membres ont interpellé certains politiques afin que les mesures prises dans ces domaines prennent en considération la situation de ces individus.

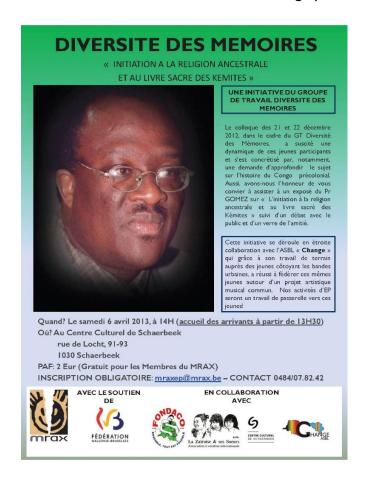


9. Nos actions durant l'année 2013

Durant l'année, le MRAX a, soit organisé, soit participé à l'organisation, de différentes activités grands publics. Généralement, ces activités étaient réalisées dans le cadre de l'Education permanente.

9.1 Séminaire Diversité des mémoires « Initiation à la religion ancestrale et au livre sacré des Kémites »

Le 6 avril 2013 à Schaerbeek – L'Histoire du Congo précolonial





9.2 Participation au Rassemblement « Justice pour tous »



Le 13 juin 2013 à Bruxelles . Assurer laccès à la justice pour tous



9.3 Journée Mondiale des réfugiés, Enfants inclus!







9.4 Action grand public de lutte contre la cyberhaine

Le 26 juin à la place Flagey, dans le cadre de la Campagne No Hate Speech du Conseil de l'Europe. La participation à cette action s'est faite dans le cadre du GT Cyberhaine.











9.5 Université d'Été du MRAX

Le 14 septembre à Bruxelles – Discussion sur nos activités en Education permanente. L'objectif de cette journée était de relancer une dynamique de travail en Education permanente avec nos membres.

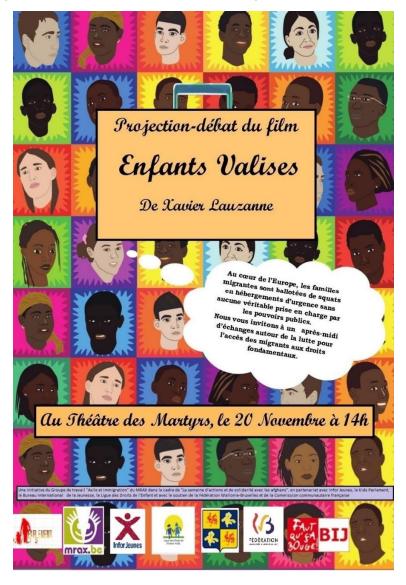






9.6 Projection – débat « Les Enfants valises »

Activité organisée dans le cadre du GT Asile et migrations.



Après-midi d'échanges autour de la lutte pour l'accès des migrants aux droits fondamentaux



9.7 Commémoration des 15 ans de l'assassinat de Semira Adamu

Le 22 septembre 2013 à Bruxelles.





9.8 Soutien à la cause des Afghans

Le Collectif des Afghans a occupé l'église du Béguinage durant plusieurs mois. Plusieurs activités de soutien ont été organisées par la société civile. Le MRAX a eu l'occasion de s'y impliquer à plusieurs reprises.





Manifestation le 20 Novembre. Départ du Cabinet de la Secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration et arrivée devant le bâtiment de l'Office des étrangers.









9.9 Participation à la marche des afghans vers Mons au mois de décembre 2013







Ζ

Les permanents du MRAX sont mobilisés!

« On ne lâche rien! »





9.10 Hommage à Nelson Mandela





Le 10 décembre 2013 à Bruxelles Organisation don Rassemblement par le MRAX, loASBL Change et loASBL La Zaïroise et ses s%urs en hommage à Nelson Mandela, figure historique de la lutte antiraciste et pour loggalité des droits.

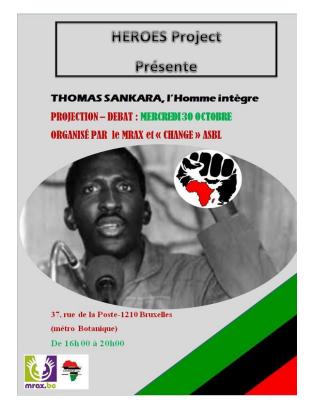


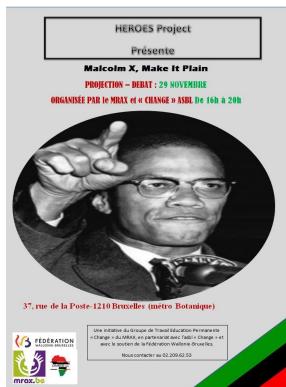




9.11 Les soirées Heroes

Projection-débat, en collaboration avec l'asbl Change, où sont mises en avant des grandes figures noires de la lutte contre le racisme et le colonialisme.







10. Partenariats et collaborations internationaux du MRAX

Notre ASBL est membre de différentes coordinations et réseaux.

10.1 Membre de l'Assemblée Générale de la CNAPD - la Coordination

« La Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD) est une coordination pluraliste d'organisations de jeunesse et de mouvements d'éducation permanente progressistes, active en communauté française depuis 1970. » Ses objectifs sont la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion publique « contre la guerre, les raisons de conflits, pour la solidarité internationale et la démocratie, contre les exclusions et les inégalités. »

http://www.cnapd.be/

10.2 Membre de l'Assemblée Générale du CIRÉ – la Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers.

« Depuis près de 60 ans, le CIRÉ se penche sur la question des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers avec ou sans titre de séjour. Les migrations, l'accueil des demandeurs d'asile, la régularisation des sans-papiers, la politique d'enfermement et d'expulsion des étrangers ou encore l'intégration de ces personnes dans notre société sont au cœur de nos activités et de nos réflexions. »

http://www.cire.be/



10.3 Membre de l'Assemblée Générale d'ENAR –European Network Against racism

« ENAR is the only pan-European anti-racist network that combines advocacy for racial equality and facilitating cooperation among civil society anti-racist actors in Europe. The organisation was set up in 1998 by grassroots activists on a mission to achieve legal changes at European level and make decisive progress towards racial equality in all EU Member States. Since then, ENAR has grown and achieved a great deal.»

http://www.enar-eu.org/

10.4 Membre du Conseil d'Administration de CoordEurop – la Coordination Européenne pour le Droit des étrangers à vivre en famille.

« La Coordination Européenne pour le Droit des Étrangers à Vivre en famille — CoordEurop - est un réseau transnational indépendant, légalement constitué à Bruxelles sous la forme d'association internationale sans but lucratif (AISBL). CoordEurop regroupe différents acteurs de la société civile (associations et organisations de migrants, de défense des droits de l'homme, du mouvement familial, de solidarité, d'action sociale, du mouvement syndical, des organisations professionnelles...), qui partagent la conviction que le droit de vivre en famille est un droit fondamental et un instrument incontournable pour la construction d'une citoyenneté européenne active et participative, au-delà des appartenances philosophiques, politiques, culturelles ou religieuses. »

http://www.coordeurop.org/



10.5 Autres collaborations du MRAX

Le MRAX est aussi régulièrement sollicité en tant qu'expert auprès d'institutions telles que l'OSCE, l'Ambassade des Etats-Unis ou encore la Plateforme de lutte contre le Racisme, initiative de Madame la Ministre Fadila Laanan.

Dans le futur, de nouveaux partenariats vont être mis en place par le MRAX autour de différentes thématiques avec, notamment, le Kids Parlement, la CRER, la Plateforme Africaine, Bruxelles laïque, l'ASBL Objectif,...

L'évolution de la lutte antiraciste et du paysage associatif nécessite de travailler en synergie indiscutablement et le MRAX entend systématiquement s'inscrire dans cette logique.

